

DEMANDE DE BRANCHEMENT PROVISOIRE AUX RESEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT

Formulaire à usage des professionnels

Je soussigné (nom et prénoms).....
demeurant (1).....
n° de téléphone :
agissant en qualité de (2)
Pour le compte de l'entreprise (nom de l'entreprise)
Demande pour le chantier situé :
N° Permis Construire :
Nature des travaux :

Un branchement au réseau de collecte des eaux usées pour la base vie du chantier.

➤ Je joins à cette demande les éléments demandés dans **l'annexe n°1**.

Un branchement au réseau de collecte des eaux pluviales pour l'évacuation des eaux d'exhaure (3) de la fouille.

➤ Je joins à cette demande les éléments demandés dans **l'annexe n°1**.

Le raccordement se fera :

- Sur les installations privatives de la parcelle (branchement existant)
 Sur le réseau public

L'alimentation en eau du chantier est assuré par :

- Le réseau d'eau potable existant, indépendant du chantier.
 Un branchement d'eau potable de chantier.

Le service assainissement définira les modalités de raccordement sur les ouvrages lui appartenant. Dans le cas où la création du branchement provisoire du chantier nécessite des travaux de terrassement, le raccordement sera effectué par le service assainissement aux frais du demandeur. Les travaux seront réalisés sur acceptation du devis par le demandeur. Le demandeur s'engage à ses frais à la remise en état du site.

Date prévisionnelle de réalisation :

Durée estimative du chantier :

Durée estimative du branchement provisoire :

Seules les eaux vannes et eaux ménagères sont tolérées dans le réseau d'eaux usées.

Le déversement d'aucuns solvants ou autres produits chimique pouvant polluer le milieu naturel n'est autorisé dans les réseaux d'assainissement publics.

Dans le cas de non-respect des prescriptions émises par Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris, les dégradations ou préjudices aux réseaux ou ouvrages publics seront réparés par le service assainissement ou par une entreprise mandatée par le service assainissement et facturés au contrevenant, y compris tous les frais liés aux interventions des agents du service assainissement.

ENGAGEMENT

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement du service collectif d'assainissement et **m'engage** à en respecter les clauses, et en particulier à assurer la bonne séparativité des effluents.

Je déclare avoir pris connaissance de Règlement du Service départemental d'assainissement des Hauts-de-Seine et **m'engage** à en respecter les clauses.

J'atteste avoir pris connaissance du fait qu'un commencement des travaux avant la notification de la décision du Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris entraîne le rejet de la demande.

Je déclare avoir pris connaissance que tout raccordement au réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du service assainissement de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris **au minimum 1 mois avant** le démarrage des travaux.

A le
Signature du demandeur

Avis du Gestionnaire des réseaux :

- Favorable
 Défavorable

Date de passage :

Remarques du gestionnaire :

(1) Adresse complète du domicile habituel

(2) Indiquer la fonction dans l'entreprise

(3) Selon les caractéristiques des eaux le branchement devra éventuellement être effectué sur le réseau d'eaux usées

DEMANDE DE BRANCHEMENT PROVISoire
AUX RESEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT
Formulaire à usage des professionnels
Annexe n°1

A l'appui de cette demande et conformément aux prescriptions du règlement du service collectif d'assainissement, doivent être impérativement fournis :

Pour tout dossier :

- Une copie de l'arrêt de Permis de Construire avec mention de la date de délivrance
- Un plan détaillé de la zone de travaux et implantation **p/r au domaine public** (implantation des bâtiments – base vie le cas échéant – puits forés en cas de rabattement de nappe – mention des rues adjacentes...)
- Un plan masse sur lequel figure le tracé des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales avec leur diamètre et les ouvrage mis en place (exemple : pompe)
- Une coupe cotée des branchements à réaliser de la façade jusqu'au réseau public (profil en long), inclure les cotes radier et diamètre du réseau public.

Branchement provisoire rabattement de nappe / eaux pluviales :

- Une description des ouvrages réalisés pour assurer la limitation des débits et une note de calcul justifiant leur dimensionnement.
- Les caractéristiques des eaux prévues à rejeter (3 prélèvements sur une période représentative datant de moins de 6 mois)
- Les caractéristiques des équipements mis en place pour décantation / abattement de la pollution (schéma de fonctionnement, type d'équipement, caractéristiques techniques) – note explicative de calcul
- Le volume à rejeter (volume de pointe – volume moyen – volume journalier) - Détailler le calcul (note explicative de calcul)
- Le dispositif d'autosurveillance mis en place (eaux d'exhaures...)
- Toute information sur les éventuels dispositifs de pompages mis en place (fiche technique)